

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 217

Artikel: Gagner la participation à l'intérieur des syndicats : de l'autocritique du président ... à la réalité de la section jurassienne de la FOBB
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gagner la participation à l'intérieur des syndicats

De l'autocritique du président...

Dans un article paru dans l'annuaire 1973 de la Nouvelle société helvétique, et résumé dans « La lutte syndicale » (14. 2. 73, d'où nous tirons quelques citations), le président de la FOBB, E. Canonica, fait le point du développement actuel des organisations syndicales.

Transformations sociales au sein de la population suisse, évolution de la politique syndicale, structures syndicales en matière d'organisation, tels sont les chapitres abordés successivement par E. Canonica qui, sur le dernier point particulièrement, se livre à une véritable autocritique :

(...) « De plus en plus, de nombreux fonctionnaires syndicaux sont chargés de besognes qui n'ont rien à voir avec le travail syndical proprement dit, mais qui ressortent de la gestion d'importantes institutions, telles que la caisse d'assurance maladie, d'assurance chômage, les fonds de prévoyance, la propriété immobilière.

Il s'agit donc de rationaliser le travail, afin de pouvoir rendre au secteur syndical des gens qui l'ont laissé de côté pour s'occuper de tâches administratives plus aisées.

» La délégation des droits démocratiques du sociétaire à des organes toujours plus limités (assemblée de délégués, comités, secrétariat) n'est pas seulement la caractéristique de la politique contractuelle, mais un phénomène qui, généralement, s'étend à toute l'activité syndicale.

» Ce phénomène a favorisé la création de groupes autocratiques, incontrôlés et statiques qui freinent le dialogue interne, la formation pratique de nouveaux cadres et les échanges personnels. »

Si le président de la FOBB conclut à l'absence d'une crise véritable au sein des syndicats, son diagnostic mérite pourtant d'être illustré. En matière de « structures syndicales », un exemple suffira à cerner le malaise : l'histoire des revendications d'une commission pour la mensualisation des salaires au sein de la section jurassienne de la FOBB.

» Nous avons estimé cette mise au point nécessaire, nous n'y reviendrons pas !

(...) » 5. Nous vous prions par la même occasion de tenir compte que si nous sommes encore critiqués comme cela a été déjà le cas dans « La Brèche » et autres journaux du genre, dont les numéros sont en notre possession, nous ne suivrons pas très longtemps le même chemin. Car la critique et la contestation ne sont efficaces que si elles sont constructives. Cela aussi, Camarades, il conviendrait d'en tenir compte ! »

La remise à l'ordre est sèche; mais le ton est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'une lettre envoyée (le 6 septembre dernier) à tous les membres sans aucune exception d'une commission d'études

pour la mensualisation des salaires par Marcel Gallina, secrétaire de la section Jura bernois de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment (1300 syndiqués dans tout le Jura).

L'historique du malaise

Pour apprécier la situation (cette même section jurassienne de la FOBB s'est illustrée par des communiqués contradictoires lors de la votation sur l'AVS, le secrétariat rectifiant par voie d'annonce dans « L'Impartial » une première prise de position en faveur de l'initiative du Parti du travail), quelques points en forme d'historique :

1. Le 6 avril 1972, une assemblée FOBB/Jura est convoquée par les instances officielles sur la pression d'un petit groupe d'ouvriers partisans d'un syndicat « plus démocratique ».

A l'ordre du jour : la mensualisation. Participation-record : plus de soixante ouvriers syndiqués et non-syndiqués. Une commission d'études « mensualisation » est élue à l'unanimité; forte de onze membres, elle comprend exceptionnellement trois non-syndiqués (une présence qui s'explique par l'influence des travailleurs étrangers, plus « tolérants », lors des débats).

2. La commission, assistée dans ses travaux par le secrétariat du syndicat (toujours présent) adopte une liste de revendications, notamment : mensualisation immédiate (trois catégories de salaires, salaire minimum de 1600 francs), treizième mois, quarante-quatre heures hebdomadaires, abolition du statut de saisonnier. Ces positions font l'objet de réunions d'informations dans les districts jurassiens : Delémont, Moutier, La Neuveville, Le Noiremont, Porrentruy, Saint-Imier. Réunions convoquées pour garantir une réflexion collective et une coordination efficace au sein de l'organisation.

L'accord est acquis sur cette plateforme destinée à être portée par FOBB/Jura à une conférence

...à la réalité de la section jurassienne de la FOBB

(...) « Camarades, veuillez prendre note que :

» 1. Nous n'avons pas l'habitude d'accomplir notre devoir avec une mitraillette pointée dans le dos, pas plus d'ailleurs que sous n'importe quelle pression, d'où qu'elle vienne. Avec votre lettre-pétition, vous vous êtes donc trompés d'adresse. » Depuis vingt-cinq ans que nous conduisons la section du Jura bernois, nous en avons fait un appareil qui fonctionne et qui a donné satisfaction. Ce n'est pas maintenant, et de quelque côté que puisse souffler le vent, que nous allons changer notre manière d'agir.

nationale (prévue primitivement le 23 septembre à Berne, puis reportée).

3. Pour faire le point, une première assemblée générale, convoquée par le secrétariat FOBB/Jura, se tient à Delémont samedi 30 septembre. Seuls sont présents douze ouvriers. La commission d'études conteste le mode de convocation et réunit une nouvelle assemblée à Delémont (tracts et affiches sur les chantiers) : une centaine de participants suisses et immigrés adoptent les revendications mentionnées ci-dessus et désignent quatre délégués pour la conférence nationale.

4. La conférence nationale de la FOBB (à laquelle assiste une délégation jurassienne élue déjà le 11 août d'après les déclarations de Marcel Gallina) se range à des propositions négociées avec le patronat, qui vont d'une augmentation des salaires (réajustement) à l'amélioration des conditions de travail et de logement, en passant par un treizième mois de salaire (par étapes).

Un hiatus évident

Le hiatus est donc évident entre les revendications de la commission d'études et la position de la délégation jurassienne « officielle ». Jusqu'ici l'avertissement qui ouvre notre texte (mis à part de rapides contacts où aucune conciliation n'a été possible) a été la manifestation la plus directe de ce désaccord, après une « lettre-pétition » de la commission demandant que l'on tienne compte de son action en assemblée générale.

« La sclérose de la démocratie interne »

Les courts-circuits qui jalonnent l'affrontement ci-dessus illustrent bien les propos du président de la FOBB. Ce dernier ne craint pas de parler de « sclérose de la démocratie interne ». Il est utile de comprendre le poids de ces mots dans la réalité de la vie d'un syndicat : l'opinion de la base

étouffée par des responsables qui sacrifient leur rôle de porte-parole à leurs habitudes de négociateurs plénipotentiaires. C'est ici la confusion entretenue par des dirigeants qui n'ont plus l'autorité nécessaire pour apporter des explications indispensables lors de confrontations sur des sujets délicats. Lorsqu'est abordée la négociation avec le patronat, c'est renoncer à l'arme majeure qu'est la masse des travailleurs.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La solitude du prophète

Je lis dans le dernier numéro de « La Brèche » (N° 63), à propos de la prise du pouvoir, voici quarante ans, par Hitler, ce paragraphe, sous la plume d'Ernest Mandel :

« A quelques exceptions près, seule la grande voix prophétique de Trotsky clama dans le désert, de 1930 à 1933 de la Constantinople lointaine où l'avait exilé Staline, semaine après semaine, appelant travailleurs communistes et socialistes allemands à la lutte et à la résistance commune contre le nazisme. « Hitler au pouvoir, c'est l'écrasement de la classe ouvrière allemande, c'est l'assaut contre tout le mouvement ouvrier européen, c'est l'agression inévitable contre l'URSS », répéta-t-il sans cesse. Ces appels furent vains. Le prix payé pour ne pas avoir entendu cette voix qui réunit en elle toute la supériorité de l'analyse marxiste révolutionnaire, a été très lourd. » (p. 11, troisième colonne).

Voilà me semble-t-il une condamnation bien sévère de Trotsky !

Il est clair en effet que pour un homme politique, « clamer dans le désert », ne pas réussir à se faire entendre, c'est avoir tort. On a dit non sans raison que c'est folie que vouloir être seul dans le vrai. A combien meilleur droit le dirait-on d'un homme politique ! Car le problème n'est pas d'être prophète et de réunir dans sa voix « toute

la supériorité de l'analyse marxiste révolutionnaire » : le problème est de rallier à ses vues une majorité, à la rigueur une minorité efficace, assez puissante pour infléchir le cours de l'Histoire. Faute de quoi, on est condamné à n'être qu'une « figure attachante », à inspirer les dramaturges, les romanciers et les cinéastes...

Je connais mal le « Prophète armé » puis « désarmé » : s'il avait les idées aussi confuses que son disciple, voilà qui pourrait expliquer son échec. Ce dernier titre l'une de ses subdivisions : « Le fascisme, enfant légitime du capitalisme » (p. 11, première colonne); puis s'en prend aux communistes « staliniens », qui, dit-il, « accrurent le désarroi des travailleurs en appelant tour à tour les gouvernements conservateurs de Brüning, de von Papen et de von Schleicher « fascistes » minimisant ainsi le changement décisif que signifierait l'arrivée au pouvoir des nazis. » (p. 11, troisième colonne). Ailleurs, il écrira que « le nazisme est l'enfant légitime de la bourgeoisie » et que « la social-démocratie a été son accoucheuse paten-tée » (p. 11, deuxième colonne). Ce qui ne l'empêche pas, quelques lignes plus loin, de reprocher aux communistes de s'être efforcés « de séparer les militants (socialistes) des dirigeants, appelant ces derniers « sociaux-fascistes », affirmant que « social-démocratie et fascisme sont des jumeaux et non des antipodes » (p. 11, troisième colonne).

Cf. La Cacanie

Je veux bien que les rapports entre des frères jumeaux et ceux qui lient un accoucheur patenté et l'enfant mis au monde ne soient pas les mêmes: on m'accordera pourtant que l'excellent auteur ne semble pas plus embarrassé par le principe du tiers-exclu que les autorités de la Cacanie, dont je parlais voici quelques semaines... Ceci étant, on comprend d'autant moins pourquoi la police fédérale a cru devoir interdire l'entrée en Suisse de Mandel : n'aurait-on personne, à Berne, capable de lui répondre ?

J. C.